

## PERMIS DE FORMER



### LA FORMATION

La réussite d'un jeune en formation dépend pour beaucoup de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dont il bénéficie en entreprise ; ce qui souligne le caractère fondamental de l'action des tuteurs et des maîtres d'apprentissage dans la formation des alternants.

Savoir accueillir, montrer aux jeunes, échanger avec les centres de formation, sont des compétences majeures que les tuteurs et maîtres d'apprentissage doivent développer et mettre en œuvre constamment pour chaque alternant.

Une mise à jour  
de 7h est à prévoir  
tous les 4 ans.

La formation permet de comprendre le fonctionnement et les enjeux de la formation qualifiante, les missions et rôles des différents acteurs en présence, ainsi que toutes les notions nécessaires à une intégration réussie : communication, responsabilité, passion à transmettre, management et évaluation des performances.

Depuis le 1er août 2013, l'avenant n°17 à la Convention collective des HCR de 1997 prévoit une obligation de formation pour tous les tuteurs et maîtres d'apprentissage du secteur de l'Hôtellerie-Restaurant encadrant un alternant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.



### LES OBJECTIFS

Renforcer les compétences des tuteurs et maîtres d'apprentissage du secteur H.C.R.D dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi d'un salarié en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) en privilégiant les échanges réguliers avec les centres de formation.



### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

#### OUTILS

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur s'appuiera sur des cas et des exercices pratiques et mise en situation

#### MÉTHODE

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

#### PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie. Ils sont spécialisés dans la réglementation des CHR.

#### PARTICIPANTS

minimum : 4  
maximum : 12

### LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel  
à Saint-Barthélemy ou en distanciel

### CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
Établissement Public Territorial  
de la Collectivité de Saint-Barthélemy  
57 chemin des Sables - Saint Jean  
97133 Saint-Barthélemy  
Tél. : 05 90 27 12 55  
formation@cemstbarth.com  
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033  
N° d'activité: 95 9700165497



## PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur CHR.D.

## PRÉ REQUIS

Pour participer à la formation, le stagiaire devra impérativement comprendre à l'oral et à l'écrit le français.

### DURÉE

La formation permis de former dure  
14 heures réparties sur 2 jours.

## PROGRAMME

*(En conformité avec l'avenant 17 de la convention collective des HCR)*

### INFORMATION SUR LES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR CHR.D

- Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de formation professionnelle de l'alternant
- Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance

### INTÉGRATION DE L'ALTERNANT À SON NOUVEL ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier et plus largement le secteur CHR.D

### ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT, ORGANISATION DU PARCOURS DE FORMATION

- Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel

### TRANSMISSION ET ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES EN SITUATION DE TRAVAIL

- Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail
- Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation

## INITIATION AU DROIT SOCIAL : LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE DANS LE SECTEUR CHR.D

- Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

À la fin de la formation, les participants passeront une évaluation qui permettra de valoriser leurs acquis, sans enjeu éliminatoire.



## FINALITÉ

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

La formation de vos projets commence ici....

## LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap.  
Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au  
05 90 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS  
À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR  
LE SITE INTERNET DE LA CEM : [WWW.CEMSTBARTH.COM](http://WWW.CEMSTBARTH.COM)